



**Bruxelles, le 12 juillet 2022
(OR. en)**

11209/22

**FIN 782
COMPET 594
IND 286
MI 564
RECH 436**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	10765/22 FIN 721 COMPET 556 IND 267 MI 521 RECH 417
Objet:	Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 7/2022 de la Cour des comptes européenne: "Instruments en faveur de l'internationalisation des PME: Il existe de nombreuses actions de soutien, mais elles ne sont pas pleinement cohérentes et coordonnées" (adoptées le 12/07/2022)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 7/2022 de la Cour des comptes européenne intitulé "Instruments en faveur de l'internationalisation des PME: Il existe de nombreuses actions de soutien, mais elles ne sont pas pleinement cohérentes et coordonnées" adoptées par le Conseil lors de sa session, tenue le 12 juillet 2022.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

sur le rapport spécial n° 7/2022 de la Cour des comptes européenne:

"Instruments en faveur de l'internationalisation des PME: Il existe de nombreuses actions de soutien, mais elles ne sont pas pleinement cohérentes et coordonnées"

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

1. SE FÉLICITE du rapport spécial n° 7/2022 de la Cour des comptes européenne intitulé "Instruments en faveur de l'internationalisation des PME: Il existe de nombreuses actions de soutien, mais elles ne sont pas pleinement cohérentes et coordonnées" et PREND NOTE des observations de la Cour;
2. SOULIGNE l'importance que revêtent les petites et moyennes entreprises (PME) et les microentreprises en tant qu'épine dorsale de l'économie de l'Union, notamment pour la création d'emplois; RAPPELLE qu'en 2021, environ 99 % de l'ensemble des entreprises de l'Union étaient des PME, générant plus de la moitié de la production économique de l'Union et employant environ 100 millions de personnes, soit deux tiers de l'ensemble des emplois dans le secteur non financier¹;
3. CONSTATE toutefois que les PME étaient moins actives sur les marchés internationaux que les grandes entreprises, en termes tant d'exportations que d'importations et de coopération technique, et qu'elles n'étaient responsables que de 30 % de la valeur du total des exportations vers des pays tiers; PREND NOTE du raisonnement de la Cour selon lequel des facteurs internes et externes tels que le manque général de connaissances concernant le commerce international ou les possibilités de faire des affaires, la complexité des lois étrangères, des régimes douaniers et d'autres obstacles administratifs, la limitation des ressources et des capacités, l'aversion au risque et la méconnaissance des programmes d'aide publique ont empêché les PME de se lancer dans l'internationalisation aussi aisément que les grandes entreprises;

¹ Selon les données de la Commission européenne.

4. SOULIGNE que l'internationalisation est un moteur important de la croissance dans l'Union et que le fait d'aider les PME à relever ces défis, à surmonter les obstacles et à étendre leurs activités aux marchés internationaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union grâce à une stratégie cohérente et coordonnée peut apporter une contribution importante à l'économie de l'Union;
5. PREND ACTE des efforts déployés par la Commission et les États membres pour relever les défis recensés et de la volonté de la Commission de prendre des mesures en faveur de la croissance internationale des PME européennes, conformément aux objectifs et aux principes énoncés dans sa communication de 2011 intitulée "Small Business, Big World"² établissant une stratégie de l'UE pour l'internationalisation des PME;
6. PREND NOTE des conclusions de la Cour selon lesquelles:
 - la mise en œuvre par la Commission de la stratégie d'internationalisation des PME a été incomplète, étant donné qu'il n'existe toujours aucun inventaire actualisé de toutes les actions pertinentes dans le domaine, ce qui permettrait de recenser les lacunes, les chevauchements et les synergies potentielles entre les actions actuelles, mais pas non plus de suivi des progrès et d'évaluation périodique de l'efficacité de la stratégie;
 - la viabilité financière des actions de l'UE n'a pas toujours été suffisamment prise en considération; et que
 - les projets ne parviennent pas tous à avoir une continuité à long terme.
7. SE FÉLICITE de l'évaluation de la Cour selon laquelle le réseau Entreprise Europe (EEN) a atteint ses principaux objectifs en matière de soutien aux PME ayant des ambitions internationales; PREND NOTE du point de vue des membres du réseau Entreprise Europe selon lequel le soutien apporté par la Commission est utile; SOULIGNE néanmoins la nécessité de redoubler d'efforts en ce qui concerne la visibilité du réseau, la coordination avec les instruments similaires de l'Union, les États membres et les régions, la couverture dans les pays tiers et le renforcement des capacités visant à accroître la sensibilisation et l'accessibilité;

² Doc. 16764/11.

8. PREND NOTE des conclusions de la Cour selon lesquelles l'initiative Startup Europe ne répond qu'à court terme aux besoins des jeunes entreprises, mais manque de continuité, que le suivi des résultats de l'initiative n'est pas suffisant pour évaluer dans quelle mesure elle encourage l'internationalisation des PME et qu'il n'existe qu'une coordination limitée avec les programmes nationaux de soutien aux jeunes entreprises et aux entreprises en expansion;
9. APPUIE les recommandations formulées par la Cour à l'intention de la Commission:
- accroître la connaissance, la cohérence, la coordination et la viabilité de l'aide à l'internationalisation des PME;
 - accroître la visibilité l'EEN, sa coopération avec d'autres programmes similaires, la portée de ses activités de formation et la couverture géographique des principaux partenaires commerciaux de pays tiers;
 - améliorer le suivi et l'efficacité à long terme de l'initiative Startup Europe.
10. DEMANDE à la Commission de tenir compte dans ses politiques du rapport spécial n° 7/2022 de la Cour des comptes européenne et des recommandations de la Cour, de rendre plus facilement accessibles les informations sur le soutien à l'internationalisation des PME et de rapprocher ses programmes des PME européennes.
-